



Rachat part maison après succession sans aucun lien parenté

Par **MASSIN**, le **09/07/2010** à **14:00**

Bonjour,

Monsieur X décède. Ses 4 enfants héritent de sa maison. Un de ses enfants veut vendre, pas les 3 autres.

Il faut donc racheter sa part.

C'est là que j'intervient. Je suis placée en famille d'accueil chez Mr X depuis l'âge de 15 mois. Je ne suis jamais partie de chez lui. Jusqu'à sa mort je me suis occupée de lui. J'aime la maison où j'ai été accueillie. Je voudrais racheter la part du fils qui veut vendre. Comment faire ? Je n'ai aucun lien de parenté avec cette famille. Par contre les liens sont très forts avec les trois autres. Que faut-il faire ?

Merci

SALUTATIONS.

Par **toto**, le **15/07/2010** à **07:56**

bonjour,

1 ère solution :

Vous pouvez racheter la part indivise de la maison à l'héritier qui veut vendre. Dans ce cas, il faut en informer tous les autres héritiers de façon certaine (je pense par huissier).

2 ème solution :

Vous pouvez racheter la part indivise de l'héritage à l'héritier qui veut vendre. Dans ce cas , il faut en informer tous les autres héritiers de façon certaine (je pense par huissier); vous prenez également en charge le passif de la succession.

3 ème solution :

les trois frères rachètent la part indivise de la maison à celui qui veut vendre, puis vous la revendent.

4 ème solution :

Les héritiers se mettent en SCI et vous rachetez des part de SCI

le plus difficile, je pense, sera de convaincre que le prix n'est pas sous-estimé . En cas de blocage, ce sera une vente aux enchères judiciaire. Avant d'engager une procédure au tribunal qui aboutirait obligatoirement à une vente aux enchère judiciaire, il serait plus sage d'envisager une vente aux enchères volontaire. Le plus sage étant la vente de gré à gré (3ème solution). La SCI a l'avantage de vous obliger à définir le mode de gestion du bien ...

cordialement